



# SOCIETE BURKINABE DES FIBRES TEXTILES SA

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au Capital de 19 528 000 000 de F CFA  
Siège Social : 2744 Avenue William PONTY Bobo-Dioulasso BURKINA FASO  
RCCM N° BF BBD 2012 M 393 N° IFU : 00004801 X

Bobo-Dioulasso, le 07 juin 2023

## **Avis d'appel d'offres N° 23 06 073**

**(Pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages destinés à la campagne agricole 2024/2025)**

Au titre de la campagne agricole 2024/2025, la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) lance un appel d'offres pour la fourniture de produits de traitement de semence de coton et d'emballages (cf. allotissements dans les tableaux 1 et 2 ci-après) :

- **Insecticide-fongicides liquide coloré, pour le traitement de 6 500 tonnes de semences délintées ;**
- **Insecticide-fongicides liquide ou en poudre mouillable coloré, pour le traitement de 17 500 tonnes de semences vêtues ;**
- **Colle + colorant, pour le traitement de 12 000 tonnes de semences vêtues ;**
- **Colle + colorant, pour traitement de 2 000 tonnes de semences délintées ;**
- **Neutralisant, pour traitement de 4 500 tonnes de semences délintées ;**
- **Acide sulfurique au moins à 90% : 52 200 litres pour le traitement de 6 500 tonnes de semences délintées ;**
- **Mouillants : 12 000 litres pour le traitement de 6 500 tonnes de semences délintées ;**
- **Sacs PP de couleur verte de dimension 120 x 70 cm, pour l'ensachage de la semence vêtue, à raison de 40 kg par sac : 1 100 000 sacs ;**
- **Sacs PP à valve de couleur verte de dimension 60 x 60 cm pour l'ensachage de la semence délintée de 15 kg par sac : 450 000 sacs.**



**Tableau 1** : Désignation des produits à fournir selon les quantités de semences à traiter

N° ordre	Type de produit	Matières actives (au minimum) et caractéristiques	Allotissements
1	<b>Produit liquide coloré pour la semence délintée</b>	1 fongicide systémique + 1 insecticide systémique + 1 fongicide de contact	<b>Lot TS-01</b> : pour 2 500 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-02</b> : pour 2 000 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-03</b> : pour 2 000 T de semences délintées à traiter
2	<b>Produit liquide ou en poudre mouillable coloré pour la semence vêtue</b>	1 fongicide systémique + 1 insecticide systémique + 1 fongicide de contact	<b>Lot TS-04</b> : pour 6 000 T de semences vêtues à traiter
			<b>Lot TS-05</b> : pour 6 000 T de semences vêtues à traiter
			<b>Lot TS-06</b> : pour 5 500 T de semences vêtues à traiter
3	<b>Colle + colorant pour la semence vêtue</b>	Colle + colorant (de la même couleur que le produit insecticide-fongicide)	<b>Lot TS-07</b> : pour 6 000 T de semences vêtues à traiter
			<b>Lot TS-08</b> : pour 6 000 T de semences vêtues à traiter
4	<b>Colle + colorant pour la semence délintée</b>	Colle + colorant (de la même couleur que le produit insecticide-fongicide)	<b>Lot TS-09</b> : pour 2 000 T de semences délintées à traiter
5	<b>Neutralisant</b>	Carbonate de calcium (CaCO <sub>3</sub> ), concentration 90 à 100%	<b>Lot TS-10</b> : pour 2 500 T de semences délintées à traiter
			<b>Lot TS-11</b> : pour 2 000 T de semences délintées à traiter
6	<b>Acide sulfurique</b>	H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub> au moins à 90% degré acide pour 6 500 T de semences délintées	<b>Lot TS-12</b> : 17 400 litres
			<b>Lot TS-13</b> : 17 400 litres
			<b>Lot TS-14</b> : 17 400 litres
7	<b>Mouillants</b>	Type TERGITOL TMN pour 6 500 T de semences délintées	<b>Lot TS-15</b> : 6 000 litres
			<b>Lot TS-16</b> : 6 000 litres

**NB** : les quantités de produits seront définies en fonction des quantités de semence à traiter (semence délintée ou semence vêtue) et de la dose d'utilisation du produit.

7

SMA



**Tableau 2** : Désignation des emballages à fournir

N° ordre	Désignation	Caractéristiques des emballages	Allotissements
1	<b>Sacs PP de couleur verte pour la semence vêtue</b>	Sacs de dimension <b>120 x 70 cm</b> , pour l'ensachage de la semence vêtue à raison de 40 kg par sac. Sacs traités aux UV pour une résistance à l'ensoleillement pendant 1800 heures.	Lot EM-01 : 300 000 sacs
			Lot EM-02 : 300 000 sacs
			Lot EM-03 : 300 000 sacs
			Lot EM-04 : 200 000 sacs
2	<b>Sacs PP à valve de couleur verte pour la semence délintée</b>	Sacs à valve de dimension <b>60 x 60 cm</b> pour l'ensachage de la semence délintée de 15 kg ; traités aux UV pour une résistance à l'ensoleillement pendant 1800 heures.	Lot EM-05 : 225 000 sacs
			Lot EM-06 : 225 000 sacs

Chaque lot est indivisible. Un Candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots.

Les cotations de chaque Soumissionnaire, libellées en F CFA ou en Euro doivent être accompagnées des pièces contractuelles exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres, ainsi que du reçu de paiement.

Les offres des soumissionnaires, sous plis fermés, doivent parvenir au secrétariat de la Direction Générale de la SOFITEX, au plus tard le **03 juillet 2023 à 08 heures 30 minutes**, contre la délivrance d'un récépissé de dépôt. **L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 09 heures 30 minutes précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent.

La pièce de référence du présent avis d'appel d'offres est le Dossier d'Appel d'Offres N° 23 06 073, à télécharger sur le site internet de la SOFITEX [www.sofitex.bf](http://www.sofitex.bf).

**Pour l'achat du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires s'acquitteront de la somme d'un million (1 000 000) de francs CFA non remboursable, à payer à la caisse centrale de la SOFITEX, contre délivrance d'un reçu de paiement.**

Le Directeur Général Adjoint,  
**Yacouba PARE**  
 Chevalier de l'Ordre du Mérite

